

La Rev.2 affaiblit la Déclaration politique : Insuffisante au regard de l'APPEL AU LEADERSHIP contre les MNT

Une nouvelle version révisée de la Déclaration politique (Rev.2) circule actuellement parmi les États membres à New York, à la suite de plusieurs cycles de consultations informelles et de réunions bilatérales. La Rev.2 montre que, si certaines priorités de l'Appel au leadership contre les MNT ont été préservées, des domaines essentiels ont été affaiblis, voire supprimés. Selon les dernières informations, des mesures cruciales fondées sur des données probantes, telles que les taxes sur la santé, sont sérieusement menacées. Les objectifs demeurent vulnérables : certains États membres s'opposent à leur inclusion, tandis que d'autres formulent encore des réserves.

C'EST UN MOMENT DÉCISIF :

Une déclaration affaiblie ne sauvera pas de vies ni ne garantira l'équité en santé. La société civile doit agir maintenant pour défendre les acquis, résister à toute nouvelle dilution et exiger une déclaration ambitieuse, orientée vers l'action, capable de générer des progrès concrets contre la première cause de mortalité dans le monde.

AFFAIBLI ET
EN DANGER



MOBILISER LES INVESTISSEMENTS

Le titre de la sous-section est passé de « mobiliser et augmenter » à « mobiliser et renforcer le financement durable » dans la Rev. 2, ce qui détourne l'attention de la nécessité urgente d'augmenter les investissements. Le langage et les objectifs liés aux mesures fiscales telles que les taxes sur la santé et les politiques de protection financière ont été affaiblis. La Rev. 2 ne demande toujours pas la fixation d'objectifs mondiaux de financement pour les MNT.



en augmentant le financement durable de la santé, qui comprend des



objectifs de financement spécifiques et mesurables pour les stratégies de lutte contre les MNT ;



et en maximisant les avantages mutuels des taxes sur la santé et d'autres mesures fiscales.

Insuffisamment reflétés

- ▶ Aucun objectif global de financement n'a été défini pour les MNT.
- ▶ L'indicateur traceur pour les politiques de protection financière a été affaibli, réduisant l'ambition de 80 % à seulement 60 % des pays ayant mis en place des politiques.
- ▶ Demande uniquement aux pays d'« envisager » des taxes, et ce uniquement pour le tabac et l'alcool. La Rev. 2 a supprimé l'appel à taxer les boissons sucrées et les aliments riches en graisses, en sucre et en sel.
- ▶ Indicateur traceur uniquement sur l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool. La Rev. 2 a supprimé les taxes sur les boissons sucrées.



Non reflété dans la Rev.2



Partiellement reflété dans Rev.2



Reflété dans la Rev.2

**LA REV.2 AFFAIBLIT LA DÉCLARATION POLITIQUE :
Insuffisante au regard de l'appel au leadership contre les MNT**

- ▶ **Nous avons besoin d'un engagement clair pour développer un objectif d'investissement inclusif pour les MNT, la santé mentale et les affections neurologiques**, afin de soutenir les plans nationaux et d'assurer une réponse coordonnée et équitable pour toutes les affections. À ce jour, les États membres n'ont pas encore introduit un libellé par lequel ils s'engagent à franchir cette étape cruciale.
- ▶ **L'objectif de protection financière pour 2030 doit être rétabli à 80 %**: le réduire à 60 % des pays affaiblit l'ambition mondiale et compromet les progrès vers l'équité et la couverture sanitaire universelle.
- ▶ **L'objectif de 2030 visant à ce que 80 % des pays mettent en œuvre ou augmentent les taxes d'accise doit être défendu, et les taxes sur les boissons sucrées doivent être rétablies**. L'augmentation des taxes sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées a un impact sur la prévention, le financement et l'équité, et doit rester dans la déclaration finale.

POINT CLÉ
(Soundbite)



Sans investissement, il n'y a pas de progrès. Un objectif de financement commun et inclusif ainsi que des mesures budgétaires fortes sont essentiels pour agir contre les MNT et améliorer la santé mentale.

**AFFAIBLI ET
EN DANGER**



ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE

La Rev. 2 montre des signes d'influence de l'industrie, adoptant une position plus modérée sur la mise en œuvre de politiques éprouvées et rentables : **les mesures de contrôle de l'alcool ont été supprimées, les politiques antitabac ne sont pas pleinement conformes à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et les références aux aliments transformés et aux boissons sucrées ont été supprimées**. La Rev. 2 continue de mettre l'accent sur le renforcement des soins de santé primaires, mais le libellé relatif à l'élargissement de l'accès aux médicaments et aux technologies a été édulcoré.



mettre en œuvre des politiques éprouvées et rentables visant à réduire l'exposition aux facteurs de risque des MNT

Engagements affaiblis envers les « meilleures choix » de l'OMS, notamment :

- ▶ suppression de toutes les politiques spécifiques de contrôle de l'alcool ;
- ▶ affaiblissement des mesures relatives au tabac ;
- ▶ dégradation du libellé relatif à l'étiquetage sur le devant des emballages ;
- ▶ suppression des références aux aliments transformés et aux boissons sucrées ;
- ▶ Indicateur traceur uniquement sur l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool. La Rev. 2 a supprimé les taxes sur les boissons sucrées.



intégrer des interventions de qualité contre les MNT dans les soins centrés sur la personne et les programmes de couverture sanitaire universelle

▶ Les références au renforcement des soins de santé primaires pour atteindre la couverture sanitaire universelle ont été conservées.

▶ L'indicateur traceur sur les politiques de protection financière a été affaibli, réduisant l'ambition de 80 % à seulement 60 % des pays ayant mis en place des politiques.



élargir l'accès aux médicaments, technologies et ressources essentiels pour les MNT

▶ L'ambition est revue à la baisse en appelant uniquement à « soutenir » l'accès abordable, plutôt qu'à « faire avancer et soutenir ».

▶ L'indicateur traceur sur les médicaments et technologies essentiels est affaibli, ne précisant plus « à des prix abordables ».



Non reflété dans la Rev.2



Partiellement reflété dans Rev.2



Reflété dans la Rev.2

**LA REV.2 AFFAIBLIT LA DÉCLARATION POLITIQUE :
Insuffisante au regard de l'appel au leadership contre les MNT**

- ▶ **La Rev. 2 comprend des indicateurs mondiaux et des indicateurs traceurs, mais des signes de recul sont évidents :** réduction des ambitions, affaiblissement du libellé sur des interventions éprouvées et suppression d'engagements politiques clés, ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité à véritablement accélérer la mise en œuvre au cours des cinq prochaines années.
- ▶ La section consacrée aux environnements favorables à la santé a été considérablement affaiblie, **bon nombre des « meilleurs choix » en politiques/mesures de prévention rentables ayant été entièrement supprimées ou édulcorées.** Le projet actuel de déclaration correspond davantage aux intérêts des industries nocives pour la santé qu'à la santé publique, car les références aux déterminants commerciaux de la santé ont également été supprimées.
- ▶ La plupart des références au changement climatique et aux systèmes de santé résilients au climat ont été supprimées. L'action climatique et la prévention des MNT doivent aller de pair pour protéger la santé et renforcer la résilience des systèmes.

POINT CLÉ
(Soundbite)



La Rev. 2 supprime les outils qui fonctionnent, élimine les politiques éprouvées et sert les intérêts des industries nocives pour la santé, et non ceux des citoyens. Il ne s'agit pas d'une accélération, mais d'un recul.

**AFFAIBLI ET
EN DANGER**



REDDITION DE COMPTES

Tous les objectifs mondiaux figurant dans le projet de déclaration sont maintenant en danger, les cinq objectifs indicateurs ayant été considérablement affaiblis. Le niveau d'ambition a été revu à la baisse, seuls 60 % des pays étant appelés à mettre en œuvre des mesures essentielles en matière de protection financière, de préparation et de surveillance.



en surveillant régulièrement et en rendant compte aux citoyens et à la communauté internationale d'un ensemble actualisé d'objectifs en matière de MNT prolongés jusqu'en 2030 et au-delà ; et

La Rev. 2 comprend trois objectifs mondiaux fast-track et cinq indicateurs traceurs. Cependant, les **cinq indicateurs traceurs ont été affaiblis dans cette version.**

- ▶ L'indicateur traceur concernant l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool uniquement. La Rev. 2 a supprimé les taxes sur les boissons sucrées.
- ▶ L'indicateur traceur sur les soins de santé primaires ne prévoit plus de médicaments et de technologies « à des prix abordables ».
- ▶ Les indicateurs traceurs sur les politiques de protection financière, les plans de préparation et la surveillance et le suivi ont été affaiblis, réduisant l'ambition de 80 % à seulement 60 % des pays ayant mis en place des politiques ou des plans.
- ▶ Le projet prévoit la tenue d'une nouvelle réunion de haut niveau en 2031 et ne fait aucune référence aux MNT au-delà de l'agenda 2030.



en intégrant les engagements en matière de MNT dans l'agenda post-ODD.



Non reflété dans la Rev.2



Partiellement reflété dans Rev.2



Reflété dans la Rev.2

**LA REV.2 AFFAIBLIT LA DÉCLARATION POLITIQUE :
Insuffisante au regard de l'appel au leadership contre les MNT**

- ▶ Tous les objectifs mondiaux et indicateurs traceurs doivent être maintenus et renforcés afin de garantir que les progrès soient suivis, mesurés et réalisés de manière équitable dans tous les pays.
 - **Les boissons sucrées doivent être réintégrées dans les engagements fiscaux en matière de santé.** Il s'agit de mesures recommandées par l'OMS, rentables et dont l'impact sur la santé publique a été prouvé.
 - **L'accès abordable et la santé mentale doivent être explicitement inclus dans le libellé des soins de santé primaires** afin de garantir l'équité, de parvenir à la couverture sanitaire universelle et de protéger les populations contre les coûts de santé catastrophiques.
 - **La réduction de l'ambition des objectifs de 80 % à 60 % pour les principaux indicateurs traceurs** affaiblit la reddition de comptes mondiale en matière de protection financière, de préparation et de surveillance. Ce recul doit être renversé.

POINT CLÉ
(Soundbite)



Affaiblir les objectifs affaiblit la reddition de comptes. Réduire les ambitions et supprimer des mesures clés envoie un mauvais message : c'est maintenant qu'il faut relever le niveau, pas le baisser.

**AFFAIBLI ET
EN DANGER**



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'appel au leadership contre les MNT trouve ses racines dans la société civile, notamment auprès des personnes atteintes ou touchées par les MNT et les troubles mentaux. Nous nous félicitons que le texte continue de reconnaître que les personnes atteintes de MNT et de troubles mentaux, leurs familles et leurs aidants peuvent apporter une expertise unique et doivent être impliqués.

- ▶ Cependant, la Rev. 2 continue de présenter les mêmes lacunes importantes que la Rev 1 en matière d'engagement communautaire, notamment :
 - Une seule mention de la société civile, qui ignore complètement le rôle puissant que celle-ci joue dans la mobilisation des communautés, la responsabilisation des gouvernements et la promotion du changement sur le terrain.
 - L'absence de libellé formalisant l'engagement inclusif tout au long du cycle politique, par la société civile, les communautés et les personnes vivant avec et touchées par les MNT.
 - Aucune mention de la participation significative des enfants et des jeunes à quelque processus que ce soit.



POINT CLÉ
(Soundbite)



Une simple mention de la société civile dans la Rev. 2 ne suffit pas. Il est temps que les gouvernements aillent au-delà du symbolisme et s'engagent en faveur d'une véritable inclusion, à chaque étape de la réponse aux MNT.

PROCHAINES ÉTAPES

La version révisée affaiblit les ambitions, supprime des politiques éprouvées et revient sur des engagements antérieurs, mettant ainsi gravement en danger les progrès mondiaux en matière de MNT et de santé mentale. L'appel au leadership contre les MNT trace une voie claire à suivre. Les gouvernements doivent aller plus loin et :

- ▶ Garantir et incorporer une participation sociale significative et reconnaître pleinement le rôle de la société civile
- ▶ Réintroduire un libellé fort sur les mesures fiscales, notamment les taxes sur l'alcool, le tabac et les boissons sucrées
- ▶ Réintroduire un libellé fort et spécifique sur les « meilleurs choix » recommandés par l'OMS, à savoir des politiques éprouvées et rentables qui sont essentielles pour réduire les facteurs de risque des MNT et sauver des vies
- ▶ S'engager à atteindre un objectif d'investissement plus large et plus inclusif pour les MNT, la santé mentale et les troubles neurologiques
- ▶ Inclure des garanties pour protéger l'élaboration des politiques contre les conflits d'intérêts et l'ingérence de l'industrie
- ▶ Réintroduire et renforcer les cinq indicateurs traceurs, en rétablissant l'ambition d'au moins 80 % des pays et en veillant à ce qu'ils réalisent des progrès mesurables en matière de prévention, de financement et de prise en charge des MNT.

**Veillez consulter les
documents d'accompagnement**

**de l'Alliance sur les MNT pour
la quatrième Réunion d'haut
niveau ici**



LE TEMPS DES LEADERS

AGIR
CONTRE
LES MNTs

SEMAINE D'ACTION MONDIALE SUR LES MNTs

18-25 SEPTEMBRE 2025

PARTAGEZ AVEC NOUS

Faites-nous part de vos activités.
Écrivez à gspanchez@ncdalliance.org



Rendez-vous sur actonnncds.org et participez à la Semaine d'action mondiale sur les MNT qui se tiendra du 18 au 25 septembre 2025.